



Jonathan Phoenix Boulard

Santé et sécurité du travail

L'histoire de Jonathan

Chaque jour au Québec, 34 jeunes se blessent au travail. Un accident du travail peut se produire n'importe où, n'importe quand, et toucher beaucoup de monde, non seulement le travailleur, mais aussi ses proches ; son conjoint, ses parents, ses amis, ses collègues. C'est pour sensibiliser tous les travailleurs et les employeurs à l'importance d'agir pour rendre les milieux de travail plus sécuritaires au Québec que Jonathan Phoenix Boulard, mutilé par une débroussailleuse, accepte de raconter son histoire

PAR JULIE MÉLANÇON

L'accident de Jonathan Phoenix Boulard

Jonathan, jeune adulte, est étudiant à temps plein au Cégep régional de Lanaudière, à Joliette, mais il est aussi un sportif accompli, passionné de ski et de sensations fortes. Il travaille à temps complet à titre de commis dans un entrepôt. Le 7 juillet 2011, son employeur lui demande, ainsi qu'à un collègue, de débroussailler un terrain adjacent à l'entrepôt où il travaille. Une tâche bien différente de celles qu'ils accomplissent habituellement. Pour ce faire, ils utilisent une débroussailleuse munie d'une lame circulaire à dents de 19 cm. Ils doivent « nettoyer » le terrain vague en ne laissant que les plus gros arbustes. Jonathan est content de cette demande : ce travail a pour avantages, notamment, de varier ses tâches et de s'effectuer à l'extérieur. Les deux travailleurs portent des pantalons en denim, des chandails à manches courtes, des gants de travail, des lunettes et des chaussures de sécurité. Dix minutes après que leur patron a réussi tant bien que mal à faire fonctionner les débroussailleuses et qu'il leur a indiqué où travailler, sans leur fournir plus d'information, de formation ou de supervision, les deux jeunes entreprennent leur travail. Ils se font dos et travaillent en pivotant. Ils sont très près l'un de l'autre. La lame de la débroussailleuse du collègue de Jonathan frappe un tronc et rebondit brusquement sur le côté. Elle heurte la jambe droite de Jonathan, provoquant une profonde laceration de son mollet. Quelques minutes plus tard, ce dernier quitte les lieux en ambulance.

« J'aimerais que tous les employeurs comprennent qu'ils ont l'obligation de bien former et de bien superviser leurs employés. Si ça avait été fait correctement dans mon cas, je n'aurais jamais subi ce type d'accident du travail! »

Le témoignage de Jonathan

La vie de Jonathan vient de basculer : « Ce que je trouve le plus terrible, c'est qu'un accident de travail survenu en une fraction de seconde me prive maintenant de ma grande passion : le ski. Mon travail à temps plein, aujourd'hui, c'est de retrouver l'usage de ma jambe. Heureusement, je suis bien entouré par ma famille et mes amis. Si mon collègue et moi avions reçu une formation, tout ça ne serait jamais arrivé. » Il est toujours aux études, même s'il n'a pas pu terminer autant de cours qu'il le souhaitait. Il travaille toujours autant ; seulement, aujourd'hui, c'est pour garder le moral et retrouver l'usage normal de sa jambe. Des tâches qu'il faisait sans même s'en soucier sont désormais des défis : prendre sa douche, conduire, monter et descendre les marches... Heureusement, Jonathan a toujours été actif. Selon ses médecins, ce lui fut fort utile pour se remettre de ses quatre opérations. Il a aussi la chance d'être bien entouré et d'avoir une famille et des amis qui lui sont fidèles.

Ce qu'il faut retenir

L'accident aurait pu être évité avec de la formation, de la planification, de la supervision et des méthodes de travail sécuritaires. Jonathan Phoenix Boulard souhaite que tout ce qu'il a vécu puisse servir à d'autres, « afin qu'ils n'aient pas à vivre de telles épreuves. J'aimerais que tous les employeurs comprennent qu'ils ont l'obligation de bien former et de bien superviser leurs employés. Si ça avait été fait correctement dans mon cas, je n'aurais jamais subi ce type d'accident du travail! »



Parce que le Québec a besoin
de tous ses travailleurs

www.jeunesautravail.com

